



Campagne de vaccination contre le COVID-19

Berne, le 12 septembre 2022

## Infolettre 10 destinée aux lieux de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Destinée à tous les fournisseurs de prestations, la présente infolettre contient des informations sur la recommandation de vaccination contre le COVID-19 à l'automne 2022, formulée par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

---

### Campagne de vaccination à l'automne 2022

La CFV et l'OFSP estiment que le 10 octobre 2022 est une date raisonnable pour lancer la nouvelle campagne de vaccination à l'automne 2022. Par conséquent, la nouvelle recommandation de vaccination contre le COVID-19 sera également valable à compter de ce jour.

---

### Groupes cibles

La CFV et l'OFSP conseillent aux personnes âgées de 16 ans et plus d'effectuer une vaccination de rappel à l'automne 2022 selon plusieurs niveaux de recommandation définis en fonction des groupes cibles. À la différence de ce qui a été décidé par la CFV, le canton de Berne estime que le personnel de santé doit se voir administrer une nouvelle dose de rappel en priorité :

#### Recommandation cantonale en priorité pour

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes particulièrement vulnérables âgées de 16 à 64 ans et
- le personnel de santé âgé de 16 à 64 ans.

#### Recommandation cantonale en second lieu pour

- les personnes âgées de 16 à 64 ans ne présentant pas de facteur de risque.

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer peuvent être inscrites au moyen du formulaire en ligne habituel du canton de Berne, par exemple par leur médecin de premier recours, afin de se faire vacciner à domicile par une équipe mobile de vaccination.

- DE : [www.be.ch/immobile-personen](http://www.be.ch/immobile-personen)
- FR : [www.be.ch/personnes-immobiles](http://www.be.ch/personnes-immobiles)

Les vaccinations qui ne sont pas expressément recommandées mais nécessaires pour des raisons non médicales (p. ex. pour voyager) restent accessibles, les frais étant à la charge des personnes concernées. À partir du 10 octobre 2022, cela concerne uniquement la vaccination de rappel des jeunes entre 12 et 15 ans.

---

### Intervalle entre les doses et éligibilité à la vaccination de rappel à l'automne 2022

La dose de rappel du vaccin contre le COVID-19 de l'automne 2022 doit être administrée au plus tôt quatre mois après la dernière vaccination ou la guérison.

La question de savoir de quelle dose de rappel il s'agit n'a aucune importance durant l'automne ou l'hiver 2022. Pour les personnes ayant reçu une deuxième dose de rappel, le troisième rappel est

recommandé au plus tôt après quatre mois. Dans le canton de Berne, les personnes qui ont déjà reçu deux doses de rappel sont donc à nouveau éligibles à la vaccination après quatre mois.

Les personnes admises à la vaccination de rappel sont informées par courrier ou par SMS de la possibilité de recevoir une nouvelle dose. Une fois que le rappel est possible, les rendez-vous peuvent être pris directement dans VacMe.

De plus amples informations sur l'ouverture des rendez-vous et l'ordre de priorité des groupes cibles suivront d'ici fin septembre 2022.

---

### **Vaccin recommandé pour la dose de rappel à l'automne 2022**

La vaccination de rappel à l'automne 2022 est recommandée en priorité avec des vaccins à ARNm ou le Nuvaxovid®. S'agissant des vaccins à ARNm, il est préférable d'opter pour des vaccins à ARNm bivalents sous réserve de l'autorisation et de la disponibilité de ceux-ci. En effet, on considère que les vaccins bivalents offrent une protection légèrement meilleure contre les infections bénignes.

Les données disponibles montrent en outre que les vaccins à ARNm monovalents continuent de protéger efficacement contre les formes graves de la maladie dues aux sous-variants actuels d'Omicron. Par conséquent, les vaccins à ARNm monovalents peuvent continuer d'être utilisés pour les rappels administrés à l'automne 2022.

De plus amples informations sur les questions logistiques ainsi que sur la disponibilité et la commande des doses suivront d'ici fin septembre 2022.

---

### **Autres questions**

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur le processus de vaccination, de l'enregistrement à l'administration des doses, à la page :

**[Informations sur la vaccination à l'intention des professionnels de la santé](#)**

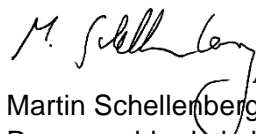
Les points de contact habituels restent à votre disposition :

- En cas de questions sur VacMe ou sur le service de commande en ligne, ou pour communiquer des informations destinées à la page recensant les lieux de vaccination : [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch), 031 636 98 27
- En cas de question d'ordre médical (professionnelles de la santé uniquement) : [med.vac@be.ch](mailto:med.vac@be.ch)

En vous remerciant vivement de votre engagement et de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Stefan Bähler  
Responsable de la vaccination contre le COVID-19  
pour l'Office de la santé du canton de Berne



Martin Schellenberg  
Responsable de la logistique COVID-19  
pour l'Office de la santé du canton de Berne

Annexe : recommandation de vaccination de la CFV (document disponible en allemand uniquement), 7 septembre 2022